L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 MARS 1850.

[illegible] publiée par MAGNE & WEISSE, No [illegible] rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 22 MARS.

CHEMIN DE FER ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET JACKSON

Une réunion des citoyens de la Nouvelle-Orléans favorables à la construction d'un chemin de fer entre la Nouvelle-Orléans et Jackson (Mississippi) aura lieu CE SOIR, à 7 h. et demie, au Commercial Exchange. Le colonel C. T. Tarrey, du Mississippi, et d'autres orateurs [illegible] prendront la parole.

Par ordre de la Délégation de la Nouvelle-Orléans.

J. B. GRIBBLE,
Rapporteur du comité.

Les affaires se dessinent à Washington. [illegible] la question de l'esclavage [illegible] Le calme est entré dans les esprits à la voix de Clay, de Webster, de Cass [illegible] les passions qui se déchaînaient [illegible] comme par enchantement. [illegible]

[illegible]

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

New-York, 11 mars.—Le coton est recherché et s'est relevé de [illegible] Le fair Upland vaut 12¾, le [illegible] Orléans [illegible] Le beau sucre d'Orléans est coté [illegible] Le tabac languit. [illegible] sont cotées 113½, les sterlings [illegible]

Les steamers Empire City et Cherokee sont partis [illegible] pour Chagres, avec plus de 600 passagers.

DEUXIÈME DÉPÊCHE.

[illegible]—Le coton a encore haussé [illegible] Le fair Upland vaut 12¾ et le fair Orléans [illegible] Les ventes de la semaine [illegible] 13,000 balles. La farine se maintient [illegible] Le café est [illegible] Le sucre et la mélasse sont inactifs.

3ME DÉPÊCHE.

[illegible] une autre hausse de ⅛ cts sur les cotons; on a vendu 850 balles; le middling [illegible] 12¼ cts, le middling Orléans, 12½ a 12¾. Le mauvais temps arrête les affaires.

CHEMIN DE FER ENTRE LA NLLE-ORLEANS ET JACKSON.
Meeting de la Convention.

Les délégués, nommés pour aviser aux moyens de construire immédiatement un chemin de fer entre la Nlle-Orléans et la ville de Jackson, dans le Mississippi, se sont réunis hier [illegible] dans la salle des délibérations du conseil de la 2me Municipalité. Le juge Wm A. Stone, président de la Convention de Monticello, préside le meeting avec les vice-présidens [illegible]

Sur motion, le procès verbal de la réunion de la Convention de Monticello est lu par un des secrétaires.

L'appel nominal constate la présence de [illegible]

Le président déclare que les rapports des [illegible] seront d'abord soumis à la Convention.

Le capitaine Gryce observe que le comité des routes n'a pas encore pu faire son rapport. Il y a une grande différence d'avis sur la route à suivre [illegible]

[illegible]

CONGRÈS.

[illegible]

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Après un court débat la motion pour imprimer 50,000 exemplaires du rapport des patentes sur les [illegible] et 10,000 exemplaires du même rapport sur l'agriculture, est adoptée par la majorité.

La Chambre reprend la délibération sur le message du Président relatif à la Californie.

M. [illegible] parle contre l'intervention du gouvernement.

PANAMA.—Nous avons reçu par le brick Major Eaton des nouvelles de Panama jusqu'au [illegible] Elles sont dépourvues d'intérêt. Rien de nouveau de la Californie.

Aux Editeurs,

Le True Delta et le Daily Delta.

[illegible]

Ces deux journaux continuent, le premier, [illegible] le second, [illegible] Ces deux articles [illegible]

[illegible]

Vous voulez dans votre frénésie de matérialisme mercantile, assimiler le médecin au marchand et la science à la marchandise. Eh bien! développons votre pensée: le commerce suppose trois conditions, le marchand, la marchandise et le chaland. Supposons maintenant un ignorant, le premier venu pratiquant la médecine; je vous le demande où sont les trois conditions du commerce? Je vois bien dans tout cela le marchand et le chaland, mais la marchandise—c'est-à-dire la science, où donc est-elle? Cet empirique, ce médicastre que vous défendez avec tant de chaleur, est appelé près d'un malade; il n'a aucune connaissance anatomique, aucune connaissance physiologique (car s'il en avait, il s'empresserait de se faire recevoir médecin, ne serait-ce que pour échapper aux cruels embarras d'une pratique illégale); eh bien! que va-t-il faire? par où va-t-il commencer son investigation? Ce malade a la fièvre depuis deux, trois ou quatre jours; un de ses organes est affecté, quel est-il car enfin la première condition pour guérir, c'est de reconnaître la maladie; tel remède convient à telle affection et peut nuire à telle autre. Mais comment reconnaître une maladie, quand on ne connaît pas les organes du corps humain? Vous m'arrêtez et vous me dites: on peut avoir de la science sans diplôme; c'est vrai, mais alors faites vous recevoir pour ne pas vous mettre en contravention avec la loi, dans un pays démocratique surtout où tout repose sur l'observation de la loi. Cet empirique, (car c'en est un) placé ainsi près du malade, ne ressemble-t-il pas à l'enfant qui regarde à la surface d'un puits pour découvrir ce qui se passe au fond?

Supposons, pour un instant, que votre système de libre commerce prévale, voyons ce qui va arriver. Le premier venu pourra s'intituler médecin, depuis le cordonnier sans pratique jusqu'à l'avocat sans cause, sans compter ceux que le hideux orgueil aveuglera sur leur propre compte. Au milieu de tout cela, quel sera le *criterium* qui guidera le peuple dans son choix? Car enfin vous ne soutiendrez pas sérieusement que le peuple soit juge compétent de cette matière. Harvey, le célèbre Harvey, quand il fit sa belle découverte de la circulation, était un médecin très accrédité à Londres. Savez vous ce qui lui arriva quand il publia sa découverte? Il perdit la pratique des maisons les plus distinguées et vit sa clientelle, nombreuse avant, réduite à quelques clients amis et fidèles. On disait de lui: "c'est dommage qu'il soit homme à système; il est devenu fou."...

Les gens les plus éclairés, quand ils veulent se former une opinion sur un médecin, à qui s'adressent-ils? aux médecins les plus anciens, lesquels ne sont appréciés eux-mêmes qu'à la suite d'une longue pratique et d'une lutte ardue, pleine d'amertume et de douleur.

Eh bien! il arrivera à la fin, que se voyant confondus avec les empiriques, les médecins dignes de ce nom tomberont dans un découragement fatal. Cette profession si noble, si utile, sera discréditée, ruinée. La science pliera bagage et fera place à l'ignorance et à l'empirisme. Alors vous aurez créé un monopole, pire que le prétendu monopole que vous combattez, car il existera au profit de l'erreur et de l'ignorance.

Voilà cependant l'abîme où l'on tombe quand on veut pousser aux dernières limites les conséquences d'un principe, raisonnable peut-être en lui même.

Nous ne défendrons pas plus longuement une cause qui devrait n'avoir pas besoin d'être défendue. Nous terminerons en faisant un appel au bon sens des personnes qui, n'ayant pas réfléchi sur cette matière, n'ont pas encore d'opinion formée. Nous nous adresserons surtout aux législateurs de qui dépend la solution de cette question. Qu'ils pèsent scrupuleusement les arguments des uns et des autres, et qu'ils décident si l'humanité souffrante doit être abandonnée aux soins des empiriques, et si la science créée par Hippocrate doit être sacrifiée aux ornements et à l'avide cupidité des médecins marchands du *True Delta*.

L....

P. S. Nous apprenons, à l'instant, que la Chambre des Représentans a rejeté le bill du bureau médical, lequel avait passé au Sénat. Nous savons bien que la Chambre venait d'allouer une somme de $25,000 au collège médical pour l'acquisition des livres et pièces nécessaires aux études médicales. C'est quelques jours après avoir accordé cette allocation, que la Chambre, par une de ces contradictions communes dans les assemblées délibérantes, rejette un bill qui devait avoir pour résultat d'encourager les jeunes gens qui s'adonnent aux études médicales. Nous n'avons pas besoin de ce nouvel exemple pour savoir que les assemblées délibérantes ne sont pas toujours les dépositaires de la raison et du bon sens.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

BATON ROUGE, 12 mars 1850.

[illegible]

MARDI soir, 8 h. 1/2.

[illegible]

SINISTRES ET MALADIES.—Le bateau-à-vapeur *Rowena* s'est heurté contre un chicot, le 12 de ce mois, dans le Missouri, et a coulé dans cinq pieds d'eau. Il avait un fort chargement.

Le steamer *Grand Turk* est arrivé le 12 de ce mois à St-Louis, venant de la Nlle-Orléans. Plusieurs passagers sont morts pendant la traversée et quelques autres étaient malades au moment de l'arrivée.

UN CANDIDAT DÉMOCRATE.—Un des correspondans de l'*Union* de Washington recommande aux démocrates de désigner l'hon. DANIEL WEBSTER pour leur candidat à la présidence aux prochaines élections. Nous craignons fort que le conseil ne soit pas goûté des Locofocos.

FEUILLETON.

JACQUELINOTTE.

II.

Parmi les personnes secondaires du village qui exercent une sorte d'influence sur leurs compagnons, après le maître d'école, vient immédiatement le musicien. Le musicien, d'ordinaire, joue du violon ou de la clarinette. [illegible] Cela s'explique naturellement.

Or, le musicien doit son influence à son talent, dont il fait preuve dans toutes les fêtes, les noces, [illegible]

C'est que le musicien est partout pour ainsi dire le boute-en-train de la société. [illegible]

Tel était, aux Etouvelles, la position de Thomas, que quelques-uns appelaient le *joueux* de violon, mais plus généralement connu sous le nom de Thomas-le-musicien.

Thomas était un franc garnement de dix-huit ans, [illegible]

[illegible]

Le soir de la conversation de maître Chenu avec Daniel, il était dans le bois du Sauvoir, [illegible]

—Tu viens bien tard, dit-il durement à la jeune fille qui n'était autre que Jacquelinotte.

—Mon père ne fait que de se coucher. M. Daniel était à la fenêtre à regarder dans la campagne.

—Ah! le Séminariste.... En v'là un qui ne me revient guères, qui a toujours l'air d'un espion, je voudrais bien voir qu'il s'occupât de toi ou de moi, dit-il en faisant tournoyer son bâton d'un air menaçant.

—Ne vas-tu pas croire qu'il se doute de quelque chose? Quand même il le saurait, je suis sûre qu'il n'en dirait rien à mon père.

—Y ne manquerait plus que ça. S'il ouvrait tant seulement la bouche là-dessus, je le ferais marcher le lendemain avec des béquilles...

—Oh! Thomas, tu ne penses pas ce que tu dis.

—Aussi vrai que je m'appelle Thomas. Mais ce n'est pas tout ça, as-tu apporté ce que je t'ai dit.

—Je n'ai pu; mon père devait aller aujourd'hui chez quelques personnes qui lui doivent, mais n'a rien que demain.

—C'est bon, dit Thomas d'un ton dur. Alors je m'en vas.

—Pourquoi t'en vas-tu, mon ami?

—Parce que je m'en vas.

—Tu vois bien que ce n'est pas ma faute.

—Ça ne me regarde pas, je m'en vas.

Et il s'en alla en sifflant et en battant avec son bâton de jeunes arbres. Jacquelinotte courut après lui.

—Tu sais bien que je t'aime, que je ferai tout pour toi....

Thomas continua sa marche en sifflant.

—As-tu d'autres plaintes à me faire? ne te suis-je pas fidèle? mais réponds moi donc? dit-elle en sanglottant et en lui prenant le bras. Thomas se dégagea par un mouvement violent de cette étreinte.

—Je t'en apporterai demain, sans manque.... Thomas, [illegible] bien sûr. Ecoute-moi, je t'en prie!

—Je t'avais dit aujourd'hui, je n'ai pas le temps d'attendre. Allons, tu vas me laisser tranquille...

Et il accompagna cet ordre d'un jurement terrible. Jacquelinotte le suivait en pleurant sans mot dire. Tout-à-coup elle eut une soudaine inspiration.

—Laisse-moi te parler, mon ami, tu verras que j'ai trouvé un moyen sûr; demain à la danse...

—Vas tu encore longtemps me *scier le dos*, dit Thomas en s'arrêtant et en faisant mine de la frapper avec son bâton.

—Eh bien! bats-moi, je l'aime mieux, bats-moi mais parle-moi. Je suis coupable certainement de n'avoir pas rempli mes promesses. Ah! dit-elle, cette bague qui vient de ma mère, la veux-tu?... Vaut-elle assez pour te servir de gage?

—Ça, dit froidement Thomas en prenant la bague, un beau brimborion!

—J'y tiens plus que tu ne saurais croire, je mourrais de faim que je ne la vendrais pas... Eh bien! vends-la demain, si je ne t'apporte pas l'argent... Ce serait bien juste, tu vois bien que je ne te manquerai pas de parole... Dis, Thomas, m'aimes-tu? dis-le moi.

—Nous verrons demain, répondit-il...

—Oh! non, pas demain, aujourd'hui, montre-moi que tu m'aimes comme je t'aime.

—Eh! tu m'ennuies pas mal avec tes amours.

—Embrasse-moi au moins avant que je rentre.

Et Jacquelinotte, sans attendre sa réponse, sauta au cou de son amant qui la laissa faire en haussant les épaules.

Après quoi ils se séparèrent, sortant du bois chacun par un côté opposé.

Personne au village ne se doutait de la liaison qui existait depuis trois mois entre Jacquelinotte et Thomas. Jacquelinotte passait pour une fille fière, et cette opinion éloignait justement les soupçons. Comment aurait-on pu s'expliquer son amour pour le musicien qu'on regardait généralement comme un vaurien?

C'était maître Chenu lui même qui, bien innocemment, avait donné naissance à cette liaison. Ainsi que nous l'avons fait comprendre le maître d'école avait le travers d'aimer un peu trop la boisson. Bien des fois il avait juré de se corriger; alors il restait dans sa petite maison et passait ses soirées, tout en buvant de petits coups de cassis, à disserter sur la différence de celui de l'année présente; mais Jacquelinotte, peu experte en pareilles matières, ne soutenait pas la discussion, et maître Chenu, comme tous les buveurs, ne pouvait souffrir boire seul. Les ivrognes ont autant besoin de confidens qu'un prince de tragédie.

De temps en temps, maître Chenu passait devant le cabaret; quand il entendait des cris par trop joyeux, il ne pouvait guère faire autrement que d'y entrer. Un soir qu'il y avait fait une station un peu trop longue, en compagnie du *joueux* de violon et de quelques autres compères, maître Chenu se sentit la tête et les jambes tellement faibles qu'il lui fut impossible de regagner seul sa maison. Thomas, qui avait égayé la compagnie par nombre de joyeuses chansons et qui avait le mieux gardé sa raison, proposa au maître d'école de l'accompagner. Thomas avait ses raisons: depuis longtemps il couvait des yeux Jacquelinotte; il ne l'aimait pas, mais nourrissait des désirs brutaux à son égard, et jusqu'alors il n'avait eu aucune occasion de se trouver seul avec elle.

Quand maître Chenu arriva à sa maison, conduit par le musicien, il avait perdu le sentiment de toutes choses, et il se jeta sur son lit où il ne fit qu'un long somme jusqu'au lendemain. Jacquelinotte n'attendait pas son père et se couchait de bonne heure. Thomas alla droit à sa chambre, et aussi bien par force que par ruse, par son langage que par ses hardiesses, il y resta jusqu'au lendemain.

Jacquelinotte n'apprit que trop vite à quel homme elle s'était donnée. Elle souffrit en silence les brutalités de son amant et ne l'en aima peut-être que davantage. Ce fut seulement un mois après cette aventure que Daniel vint prendre possession de sa place. Lui seul devina le secret de cette étrange liaison; lui seul comprit les pleurs que la fille du maître d'école versait souvent en silence; lui seul sut étudier à fond l'ignoble caractère de Thomas et les souffrances aiguës qu'il faisait endurer à la jeune fille.

Daniel, sans en parler à personne, connut ce secret, et cela parce qu'il aimait Jacquelinotte.

III.

Le dimanche suivant, les maîtres garçons des Etouvelles étaient réunis l'après-midi dans le cabaret du *Panier Fleuri*. Plusieurs parties animées de *rechonnet* étaient entamées, lorsque Jacques, un des membres de la corporation, entra.

—Ah! v'là Jacques! s'écria-t-on de tous côtés.

Jacques était sinon le membre le plus influent de la maîtrée, du moins un de ceux dont on écoutait volontiers les conseils.

Jacques ne répondit pas aux salutations de ses compagnons.

—Il y a un maître-garçon, dit-il, qui nous trahit.

—Comment ça? répondirent-ils tous.

—Tout le monde est-il ici?

—Tu le vois bien, répondit un des joueurs.

—Alors qui est ce qui fait la cour à Jacquelinotte?

Personne ne répondit.

—C'est donc un lâche que celui-là qui n'ose pas se montrer?

—Ce n'est pas moi, dirent-ils d'une seule voix.

—Voyons, voyons, Jacques, reprit un des maîtres-garçons, ex-liquoriste, il ne s'agit pas d'appeler ses amis lâches sans rime ni raison, faut s'entendre avant tout....

—Eh bien, je vais vous le dire, quelqu'un parmi vous était hier soir dans le bois avec Jacquelinotte. Tout le monde de nous a ce droit-là, mais il doit le déclarer d'abord, pour que ceux qui ont des réclamations à faire, le disent.

Chacun des maîtres-garçons expliqua à son tour qu'il avait une inverresse, la nomma et demanda à fournir ses preuves, à savoir que le vendredi soir, ils étaient tous occupés ailleurs.

—Mais, dit l'un d'eux, il faudrait prouver que Jacquelinotte a été au bois.

—Je l'prouve, répondit Jacques, ce témoin, c'était moi.

—Alors puisque tu l'as vue, avec qui était-elle?

—Voilà ce que je ne sais pas. Je n'ai pas pu m'approcher trop près, ils m'auraient vu. D'ailleurs la nuit tombait et on ne pouvait rien distinguer.

—Ça pourrait bien ne pas être un maître-garçon, fit observer un des compagnons.

—Bah! personne n'oserait.

—Faut pas s'y fier. Dis donc, Jacques, as-tu pensé au Séminariste?

—[illegible] je le reconnaîtrais entre mille. D'abord, lui n'a pas le droit, il n'est pas de notre société, mais il a l'âge. Si le père Chenu veut lui donner sa fille, rien de [illegible] mais pour sûr il n'était pas le Séminariste. Je sais de bonne part qu'il n'a pas quitté la maison. Ah! voyez-vous, c'est que je ne passerai pas comme ça, et aussi vrai que je m'appelle Jacques, [illegible] Croyez-vous que j'aie raison?

—Oui, Jacques, t'as raison, répondirent ses amis.

—Vous savez que vous vous êtes engagés tous à servir la cause de celui d'entre vous qu'on aurait trompé!

—Oui, oui.

—Je peux compter sur vous?

—Certainement.

—Hé bien, ce soir, à la danse, il faut espionner Jacquelinotte; il faut l'engager à danser, [illegible]

—Oui, bravo, Jacques.

—Je m'en [illegible] je veux aller apprendre encore autre chose, à ce soir, donc.

—A ce soir.

Pendant que l'on discutait ainsi au cabaret du *Panier-Fleuri*, maître Chenu revenait des vêpres [illegible] tranquillement [illegible] ses fonctions de chantre, sans se douter de l'orage qui grondait sur la tête de sa fille.

Jacquelinotte marchait à côté de lui, portant un gros paroissien sous le bras. Ce jour-là, elle avait prié avec plus de ferveur que de coutume, persuadée que sa mauvaise conduite [illegible] Thomas était un signe de la colère de Dieu. [illegible] Et sa figure réfléchissait ses sentiments.

—Mon père, dit-elle, me permettrez vous d'aller à la danse, ce soir?

—Hé, c'est de ton âge, la belle. Pourquoi me fais-tu cette question, t'ai je jamais empêchée!

—Que vous êtes bon, mon père.

—Dame, quand on n'a qu'une Jacquelinotte à soi, brave et belle, de qui personne n'a rien à dire....

Jacquelinotte confuse et repentante, rougit.

—Il n'y a pas de quoi rougir, Jacquelinotte.. Je ne te ferais pas de complimens si tu ne les méritais pas.... Ah! j'ai aussi quelque chose à te demander.

—Vite, dit-elle joyeuse, parlez, je n'ai rien à vous refuser.

—Tu iras à la danse, accompagnée de M. Daniel, je lui ai dit de t'offrir le bras.

—Je préfère rester à la maison, alors....

—Allons, Jacquelinotte, ne faites pas la mutine.

—Je ne veux pas, mon père.

—Hum! tu ne veux pas; dis au moins le pourquoi.

—Mon petit père, je l'ai déjà dit hier.

—Bon, ce n'est que cela, tout est arrangé, alors. Tu sais bien que je ne veux pas forcer tes inclinations.... Mon Dieu, choisis-toi un amoureux, je ne demande pas mieux. Je veux que ma Jacquelinotte soit heureuse en ménage, afin que quand le père Chenu ira au cimetière il soit sûr que son enfant chéri ne manque de rien.

—Mon père, ne me parlez pas ainsi, vous me ferez sangloter en plein village.

—C'est pour rire, Jacquelinotte.... Le père Chenu a de vieux os à faire, n't'inquiète pas. Mais prouve-moi que tu m'aimes un peu en allant à la danse avec Daniel.

—Puisque vous ne tenez pas à ce que je le prenne pour amoureux, pourquoi faire?

—J'ai mes projets....

—Tout le monde va croire dans le village que je consens à me laisser faire la cour par M. Daniel.

—Tu laisseras bavarder tout le monde. Allons, c'est convenu, n'est ce pas?

Jacquelinotte comprit qu'elle ne pouvait pas résister plus longtemps à son père et son silence fit croire à maître Chenu qu'elle acceptait d'autant plus volontiers qu'elle avait mine de se faire prier.

Maître Chenu était tout rayonnant d'avoir aussi bien réussi dans ses entreprises; il était certain que Daniel et sa fille allaient revenir le soir les plus amoureux du monde. Après le dîner, il dit, en s'adressant à Daniel:

—J'espère, M. Daniel, que vous allez faire des jaloux ce soir. Je vous confie la plus belle fille des Etouvelles; surtout ayez-en soin.

Daniel s'inclina, et le maître d'école continua:

—Jacquelinotte, tu vois que M. Daniel a fait de la toilette pour te plaire, montre-lui que tu en es reconnaissante.... Là dessus, mes enfans, je vous laisse partir, et soyez bien sages, dit-il riant.

Daniel prit le bras de Jacquelinotte qui le donna machinalement, et ils s'éloignèrent. Jacquelinotte tournait la tête pour ne pas rencontrer les regards de Daniel, et celui-ci réfléchissait à un moyen d'entamer la conversation.

—Mademoiselle, dit-il tout d'un coup en faisant un violent effort sur lui même, vous m'en voulez, je le vois.

—Je n'ai rien contre vous, monsieur, répondit-elle froidement.

—Vous me détestez même en ce moment....

—Pourquoi? je ne vous aime ni ne vous hais, et vous m'êtes indifférent.

—Vous me détestez, mademoiselle, parce que je vous gêne, parce que vous avez quelqu'un à voir.

—Puisque vous paraissez si bien informé, monsieur, reprit-elle en essayant de prendre un ton moqueur, pourrait-on savoir le nom de ce quelqu'un.

—Ce quelqu'un est le musicien Thomas.

—Ah! s'écria-t-elle, mon Dieu, d'où savez-vous!... Je vous en prie, monsieur, ne me perdez pas.

Puis, Jacquelinotte reprit son assurance et ajouta:

—Ce n'est pas vrai!

—Oh! mademoiselle, pourquoi nier avec moi? Ai-je la mine d'un homme qui va sur les toits crier un secret? Vous pouvez vous fier en moi. Le lendemain de mon arrivée, je savais tout. Par hasard, un soir, j'étais à une fenêtre, il faisait une nuit très obscure. Vous êtes revenus tous deux, imprudemment, jusqu'au seuil de l'école, et j'ai tout entendu.

—Grace, dit-elle, je suis déjà assez malheureuse.

—Je le sais, vous avez été trompée par un misérable, il rompra avec lui....

—Hélas! Je l'aime encore.

—Il est difficile, dit-il en soupirant, de commander à son cœur; mais songez à vous, songez à votre père, qui serait bien malheureux s'il apprenait vos relations avec cet homme.

—Quand je voudrais rompre, le pourrais-je? Thomas se vengerait cruellement, il me l'a dit et je suis sûre qu'il tiendrait sa parole.

—Hélas! pourquoi ne se présente-t-il pas à votre père pour vous demander en mariage! M. Chenu ne le refuserait pas....

—Mon Dieu, jusqu'alors nous nous sommes aimés sans penser à l'avenir. Je n'ai pas voulu lui parler de mariage, ou plutôt je n'ai pas osé. Thomas est souvent de mauvaise humeur, je ne sais à quoi elle tient; il n'est pas heureux, et je cherche à le distraire, inutilement.

Pendant cette confession, les yeux de Jacquelinotte s'étaient plus d'une fois mouillés de larmes.

—Tâchez de prendre un air un peu moins triste, dit Daniel, nous voilà arrivés, et il y a du monde assemblé.

CHAMPFLEURY.

(*La fin à demain.*)

Décédée le 21 mars sur l'habitation de M. Jules Villeré, Mme GUSTAVE T. BEAUREGARD, âgée de 25 ans, fille unique de M. J. Villeré. Les parents et amis de la famille sont priés de se rendre aux funérailles qui auront lieu à l'église paroissiale de St-Bernard, aujourd'hui à 4 heures. Il y aura des chars qui partiront de la ville à 1 heure P. M.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.
JEUDI SOIR, 21 MARS 1850.

La demande de coton a été très active aujourd'hui, et les ventes se sont élevées à 6,000 balles à des cours très pleins. Nos dépêches télégraphiques indiquent une hausse de ¼ cts sur le marché de New-York.

Il s'est vendu aujourd'hui 300 boucauts de sucre aux anciens prix. La mélasse est lourde.

La farine est ferme, il s'est vendu 4,000 barils. Quelques lots de maïs ont été faits à [illegible] cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié.

Le whiskey vaut 22 cts le gallon rectifié.

Le change est le même.

Le fret est lourd.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Galveston, Place, pr Galveston.
Steamship Portland, B gart, pr Brazos St Iago.
Navire Orozimbo, Pettingill, pr Gênes.
Unicorn, Pollard, pr New York.
George Hatcher, Crowell, pr Boston.
Brick Harbinger, Keen, pr New York.
Zenobia, Carleton, pr San Juan [illegible]
[illegible], Creech, pr Savannah.
Goelette Louisiana, Pritchett, pr Pensacola.
Steamer Beacon, Roberts, pr Montgomery.

—ARRIVÉS.—

Navire Noble, Stone, de Liverpool.
[illegible], Foster, de New York.
Lochinvar, Westcott, de Boston.
[illegible], Woodbury, de Liverpool.
Barque St Lawrence, Watt, de Rio Janeiro.
[illegible], Turner, de Charleston.
Grazia, Batten, de Bordeaux.
Brick Major Eaton, [illegible], de Chagres.
Florence, Eales, de Providence.
Almira, Brown, de Philadelphie.
Laura, Paddock, de Fall River.
Goelette Henry A Baring, [illegible], de Baltimore.
[illegible]

—STEAMERS—

[illegible]

Departs des steamers de Cunard.

Niagara, de Boston [illegible]
Europa, de New York [illegible]

Les [illegible] consignataires de la barque GRAZIATA [illegible]
G. M. LUCAS, 30, Bienville.

Le capitaine et les consignataires de la barque GRAZIATA ne seront responsables d'aucune dette que pourra contracter l'équipage de la dite barque. G. M. LUCAS.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE. *Nouvelle-Orléans, 21 mars 1850.* [illegible]
A. MURPHY, Président.

Moulin à scie à vendre ou à louer. A VENDRE [illegible]
BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

LIVRES EN BLANC—2 caisses reçus très frais, assortis, reçus et à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

BRIN DE MOUSTIQUAIRES—1,800 pièces brin coton, 8/4 par 9 yardes, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

OUVRAGES DE PIETE—2 caisses livres, [illegible]
BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

A VENDRE en magasin et nouvellement reçu: 120 meules fromage Gruyère, 33 douzaines fromage tête de maure, 100 fromage Lapigo et 300 do Lenbourg, 150 do pâte grasse, 1re qualité, à vendre par JEAN FISSE, Encoig. Royale et St Pierre.

VIN BLANC ET ROUGE—30 barils vin blanc, 65 barriques vin rouge commun, 25 barriques vin vieux 1844, à vendre par JEAN FISSE, Encoig. Royale & St Pierre.

600 boîtes petits pois, grosseurs assorties, 300 do cèpes à l'huile et champignons, 1re qualité, à vendre par JEAN FISSE, Encoig. Royale & St Pierre.

GRAISSE—75 barils graisse, 1re qualité.—Un assortiment complet de groceries pour familles, à vendre par JEAN FISSE, Encoig. Royale & St Pierre.

PRODUITS CHIMIQUES—Morphine, Strychnine, Calomel, Bleu Mass, sel ammoniacal, Hydrate de Potasse, Iodure, etc. etc., à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

FLEURS DE MUSCADE—Une barrique, à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Graziata, venant de Bordeaux—200 barriques vin rouge, 16 barriques et barils vin blanc, 400 caisses vin rouge. G. M. LUCAS, 30, Bienville.

CHANGE sur Bordeaux et payable dans Paris, à vendre par A. CARRIERE, 25, rue de la Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Graziata, de Bordeaux, 100 quarts de pipe eau-de-vie Ph. Godard, 76 barriques vin rouge. A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 17 et 19, rue St Louis.

OSCAR SARPY,
Marchand de Comestibles,
ENCOIGNURE CONDÉ ET ESPLANADE

VIENT de recevoir par le navire Magnolia, du Havre, 24 douzaines fromage de Hollande, 3 caveaux de fromage de gruyère, 14 fromages pâte grasse, 2 caisses saucissons de Lyon, 3 malles moutarde de Maille. Toujours en main les articles nécessaires aux familles. Conserves, sucre, liqueurs, café, etc.

JE, soussigné, informe le public et mes amis que j'ai vendu tous mes intérêts et réclamations dans l'ancienne société de Depouilly et Co à M. G. Musgrove, et que le dit sieur Musgrove s'engage par contrat à payer toutes les dettes sans exception, de la dite ex-société. De plus, j'informe mes amis ouvriers et clients, que je n'ai aucun intérêt dans le chantier nouvellement ouvert de l'ancien emplacement du moulin, canal Carondelet, entre Villeré et Robertson, que l'ancienne maison de commerce de De Pouilly et Co a été changé et existe maintenant sous la raison De Pouilly et Gagnet, et que nos seuls bureaux sont encoignure Franklin et Toulouse, tête du Bassin Carondelet, et à notre moulin, [illegible] Carondelet, près du Jardin de Tivoli, entre Prieur et Johnson. J. J. DEPOUILLY.

CHANGEMENT DE DOMICILE. P. A. LANAUZE & CO., IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE, ONT transporté leur magasin au No. 39, Vieille Levée, entre St-Louis et Conti.

Magasin d'Habillements gros et en détail. THOMAS C. PAYAN & Co., No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans. **Manufacture de Crane, Payan & Co.,** No 133, rue Market Newark, New Jersey, ONT constamment en mains un grand et magnifique assortiment d'habillemens fins et communs faits à la dernière mode, et préparés expressément pour ce marché par des ouvriers expérimentés. Ces marchandises ont toujours satisfait les acheteurs.

CAFÉ DE CUBA—400 sacs venant d'arriver, à vendre par MITCHELL & MASENDORFF, 36 rue Poydras.

UNE FLEUR
VALSE POUR LE PIANO.
PAR HUBERT ROLLING.
EN VENTE CHEZ TOUS LES PRINCIPAUX MARCHANDS DE MUSIQUE.

L'auteur de cette valse, au Jardin de Tivoli, s'engage à [illegible] compositeur à la faire graver et à l'offrir en vente.

AVIS. LES soussignés ayant pris aujourd'hui M. Gustave Miltenberger en société, ses affaires continueront comme par le passé, sous la raison de A. MILTENBERGER & Co. Nouvelle-Orléans, 20 mars 1850.

C. GODIN, LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER, Rue de Chartres, 133. Peut fournir les numéros de l'ILLUSTRATION, datés du 5 janvier au 16 février 1850. Prix de chaque numéro 25 cts.

COTON ECRU—400 balles pour draps de lits, de différentes marques, en magasin et à vendre par DE FOREST & CO, 20, rue de la Douane.

COTON BLANC—100 caisses diverses qualités, en magasin et à vendre par DE FOREST & CO, 20, rue de la Douane.

INDIENNES—100 caisses indiennes diverses qualités et 16 do anglaises et ayant droit au drawback, à vendre par DE FOREST & CO, 20, rue de la Douane.

DRAP ALLEMAND—2 balles drap allemand à vendre à bas prix par DE FOREST & CO, 20, rue de la Douane.

SOIE A COUDRE—3 caisses soie américaine, 2 do do italienne, 2 do de l'Inde, hautes couleurs à vendre par DE FOREST & CO, 20, rue de la Douane.

MARCHANDISES SECHES. VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT. SIMPSON, No 28, rue de Chartres, étant sur le point de déménager et désirant réduire son stock, offre à vendre ses marchandises au prix coûtant. On trouvera chez lui un assortiment complet d'articles et modes du dernier genre convenables pour la ville et la campagne. Les personnes désirant acheter des marchandises sèches, sont invitées à venir au No 28, rue de Chartres.

SUCRE DE LA HAVANE—70 caisses jaune et blanc, en débarquement de la barque William, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—75 caisses blanc et jaune, en débarquement de la goélette Mary Ellen, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—31,000 en débarquement de la goélette Mary Ellen, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune.

PICADURA—30 sacs et barils, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune.

SUCRE—49 caisses de sucre jaune et blanc de la Havane, en débarquement de la barque William, à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de plusieurs marques très recherchées, toujours en magasin, et à vendre par FCO. PUIG Y PUIG, 26, rue Commune.

TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE—[illegible] récemment reçu de la Havane, à vendre par FCO PUIG Y PUIG, 26, rue Commune.

VIN DE XERES en barils, reçu directement de [illegible], à vendre par FCO PUIG Y PUIG, 26, rue Commune.

20000 CIGARES DE LA HAVANE, [illegible] débarquement du brick Adams Gray, à vendre par FCO PUIG Y PUIG, 26, rue Commune.

CAFÉ DE LA HAVANE—40 sacs en débarquement de la barque William, à vendre par J. N. RICULFI & Co, 17, rue de la Commune.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] des meilleures marques en magasin et à vendre par J. N. RICULFI & CO, 17, rue de la Commune.

VIN DE XERES [illegible] à vendre par J. N. RICULFI & CO, 17, rue de la Commune.

FUSILS [illegible] DURAND & CO, 25, Chartres.

FOULARDS CREPE DE CHINE [illegible] DURAND & Co., 25 Chartres.

SUCRE HAVANE—[illegible] débarquement du brick Williams, à vendre par RAYMOND CARUZAC, 34, rue Vieille Levée.

CAFÉ [illegible] Havane, en débarquement du brick Williams, à vendre par RAYMOND CARUZAC, 34, Vieille Levée.

CLOUX DE THOMASTON—1550 barils, chargement du brick Monroe, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins et 11 Magasins Rouges.

[illegible] BOYER FRERES, Enc. Moreau et Mandeville, 3 Mun.

EN magasin [illegible] BOYER FRERES, Enc. Moreau et Mandeville, 3 Mun.

VINS DE CHAMPAGNE—10 paniers vin de Champagne, de la marque Flag. En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 22, rue St-Louis.

VIN ROUGE DE CHAMPAGNE—10 caisses vin rouge champagne [illegible], à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 22 rue St Louis.

VINS ROUGE ET BLANC EN CAISSES—30 caisses vin rouge [illegible]; do Haut Brion; do Beaune Mouton; do vin blanc Haut Sauterne; do Château Equem. En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St Louis.

ABSINTHE SUISSE—40 caisses absinthe suisse de la marque Dubied père et fils, à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 22, rue St-Louis.

SERRURES Françaises—30 caisses serrures françaises, numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St Louis.

EAUX-DE-VIE—30 demi pipes eau-de-vie de Cognac, Otard Dupuy, 1840 et 1846. 30 [illegible] do do 1844. A vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St. Louis.

EAUX-DE-VIE—5 demi pipes eau-de-vie de Cognac fine, Champagne, Castillon 1815. 10 barils do do 1815. 10 quarts de pipe do do 1825. En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St Louis.

VIN BLANC EN BARILS—En magasin et à vendre par les soussignés: 40 barils vin blanc. LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St Louis.

BOIS DE CAMPECHE—25 tonneaux de Laguna, en débarquement du brick Victoria, à vendre par MITCHELL & MASENDORFF, 36 rue Poydras.

PEAUX—65 peaux sèches, en débarquement du brick Victoria, à vendre par MITCHELL & MASENDORFF, 36, rue Poydras.

EN débarquement du navire Bothnia, de Bordeaux: 24 barriques vin rouge St-Julien; 15 quarts de pipe eau-de-vie A. Seignette 1815, 1825, 1835; 30 [illegible] do do. A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO, 17 et 19, rue St-Louis.

AVIS. LES DOCTEURS BANNING ET MILES se sont établis au Verandah où ils donneront des consultations gratuites relativement à l'emploi de leur BANDAGE destiné à fortifier ceux dont le système nerveux est en souffrance et dont certains organes sont affaiblis. Le BANDAGE fait le plus grand bien aux hommes, aux femmes et aux enfans qui, par suite du climat, souffrent d'une faiblesse des reins. Voici les données qui expliquent comment ces affections peuvent être guéries par l'usage du bandage.

1o—Ces affections consistent, non dans la maladie des organes intérieurs, mais dans un déplacement mécanique des nerfs causé par une mauvaise position et la faiblesse des muscles environnans. Il faut simplement les soutenir. Voilà pourquoi les médicamens ne produisent aucun effet dans ces sortes d'affection.

2o—En les soutenant efficacement, on fait disparaître la cause et les symptômes du mal en même temps que l'on tempère l'irritation qui neutralise l'effet de la médication.

3o—Le BANDAGE des docteurs Banning et Miles soutient les nerfs tout en leur permettant de fonctionner naturellement, [illegible] Cette action diffère, on le voit, de celle du corset.

Les médecins sont priés de venir juger par eux-mêmes des effets du bandage.

Les docteurs Banning et Miles recevront les dames de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Les hommes seront reçus de 3 à 7 heures du soir.

Il y aura des femmes de chambre pour les dames.

Mme. MAUGEY, ACCOUCHEUSE DE PARIS ET DE LA N.-ORLEANS, *Encoignure Bourbon et Ste-Anne,* A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de disposer des logements pour recevoir les personnes qui voudraient faire leurs couches chez elle. Les nombreux succès obtenus par Mme Maugey dans le traitement des maladies spéciales aux femmes, l'ont décidée à ouvrir son cabinet de consultation de 1 h. à 3 h de l'après-midi. La discrétion la plus grande et une guérison certaine sont assurées aux malades.

A VENDRE en débarquement du navire [illegible]

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif Jeune Cordial du Dr. Larzetti est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. [illegible] C'est le grand restaurateur des natures débiles, et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques; il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfans.

ATTENTION. Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New York (seul agent américain) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co. No 151 rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé.

COURS CLASSIQUES DE M. FISKE—M. Fiske commencera jeudi après-midi, 21 mars, à quatre heures et demie après midi, un cours classique d'Electro-Biologie. Des personnes qui suivront ce cours seront mis à même de faire toutes les expériences extraordinaires avec le plus grand succès. Elles apprendront également l'application de ce puissant agent médical à la guérison des maladies. Le prix du cours est de $10 et chaque élève recevra un billet gratis qui l'admettra aux lectures publiques.

Chaque membre de la classe recevra un billet admettant une dame et un monsieur, à chacune des soirées.

NOUVELLES MARCHANDISES. D. H. HOLMES vient de faire l'ouverture des marchandises suivantes: Organdies imprimées, Robes mousquetaires brodées, Do en mousseline suisse, Jaconats et ballantines, Batiste d'Ecosse et Deshabiés, Pèlerines en mousseline brodées, Mantelets en dentelle, Echarpes grenadines, Dentelles valenciennes, Mouchoirs batiste, Ombrelles, marquises, etc. Aussi une grande quantité de bareges pour printemps qui seront offerts à des prix très modérés. D. H. HOLMES, 114, Canal, entre Bourbon et Dauphine.

CABARET ET GROCERIE à vendre pour cause de départ, situé rue Madison, No 16. S'adresser sur les lieux.

AVIS. COURVOISIER & Cie, offrent à vendre pour cause de départ leur magnifique ETABLISSEMENT DE CONFISEURS situé encoignure Royale et Orléans.

Cet établissement se compose, savoir:
1o. Du bail de la maison ayant encore sept ans à courir à partir du 1er mai prochain.
2o. Du bail du jardin et serre Place Antoine et ayant encore quatre ans de durée.
3o. De neuf esclaves, ouvriers et bons domestiques.
4o. Quatre excellent billards.
5o. De tous les ustensiles et marchandises nécessaires à l'exploitation de la maison.

Courvoisier & Cie céderont en bloc le dit établissement tel qu'il est ci-dessus détaillé, comme encore ils sont prêts à recevoir des propositions pour telle partie de l'établissement à la convenance des acheteurs. Les conditions seront libérales, mais de bonnes et sûres garanties seront exigées.

800 DEMI boîtes petits pois; [illegible] sardines à l'huile; 100 demi boîtes truffes; 15 caisses d'anchois; [illegible]; 250 demi-boîtes sardines à l'huile; [illegible] à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co., 99, rue de la Douane.

LES soussignés, ayant associé à leurs affaires M. Gabriel Fuselier, continueront leur commerce comme par le passé, sous la raison De La Croix et Co. Fd DE LA CROIX, Ade DE LA HOUSSAYE.

PERDUE. Une clé en cuivre. On donnera une récompense honnête à la personne qui la rapportera au No 30, rue de la Douane.

AVIS—J'informe mes amis et le public que j'ai pris pour associés Messieurs F. LACAPERE et G. BARRIERE et que je continuerai le même genre d'affaires que par le passé sous la raison de BARRIERE, LACAPERE & CO. CHS A BARRIERE.

Fleurs artificielles. PAR le navire Magnolia, une caisse fleurs artificielles, toutes d'un riche choix, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, rue Royale, 103.

FER en feuilles et pour cercles en débarquement [illegible] PREISTLEY & BEIN, 89 et 91, rue du Camp.

MELASSE RAFINEE, [illegible] à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & CO. 99, rue de la Douane.

OCHRE jaune de LaRochelle—50 barriques, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co, 99 rue de la Douane.

FROMAGES—Fromage de Brie, de Gruyère, de Limbourg, fromage anglais, Tête de Maure, fromage Sapsago, etc. à vendre par DUNTZE & IKEN, coin de Royale et Conti.

VINS [illegible] DUNTZE & IKEN, coin de Royale et Conti.

DIVERS. Les soussignés ont en magasin leur assortiment de conserves françaises, [illegible] DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti.

RECUS par le navire Brunswick du Havre, [illegible] caisses fromage de Gruyère, [illegible] do de pâte-grasse, [illegible] do de Neufchâtel, 8 fromages de Roquefort, à vendre par FERBOS FRERES, coin Royale et Dumaine.

A VENDRE en débarquement du navire [illegible], venant de Bordeaux: 10 barriques vin rouge St-Julien; 10 do Haut Sauterne; [illegible]; 5 balles de 30,000 bouchons pointus. N. DUDOUYT, 13, rue Toulouse.

EN MAGASIN—Pour clore diverses factures—200 caisses absinthe suisse Ed. Pernaud; 100 do do Z. Lecoultre; 100 do do Berthoud Fils; 200 do absinthe Sauvageol et Brunelon; 50 do kirsch Z. Lecoultre. N. DUDOUYT, 13, rue Toulouse.

COGNAC—30 1/4 pipes véritable cognac, 1re preuve, marque J. Boireau; 20 1/4 pipes véritable cognac, 3me preuve, J. Boireau; 10 1/8 do do do 3me do do do; 10 1/8 do do do 1re do do Le Coq; 6 1/2 pipes diverses marques et qualités. N. DUDOUYT, 13, rue Toulouse.

VINS—50 barriques vin St Julien; 30 barriques vin Leoville; 50 barriques vin St-Julien bon ordinaire; 30 do do St-Estèphe; 60 barils vieux vin blanc Haut Sauterne; 30 meules fromage de Gruyère. N. DUDOUYT, 13 rue Toulouse.

LATTES—375 m. lattes du Nord, en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins, et 11, Magasins Rouges.

CIMENT—5000 barils Newark et Rosendale, en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins, et 11, Magasins Rouges.

PLATRE—800 barils Crotone & Wotherspoon, en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins, et 11, Magasins Rouges.

BLE SARAZIN—En caisses, sacs et barils, à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

CRANBERRIES—En débarquement, et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

BALAIS—En débarquement, et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

HUILE VITRIOL—50 carboys huile vitriol, en débarquement du navire Atlantic, à vendre par P. CUSACHS, Condé et St-Philippe.

INDIGO—5 surons indigo de Guatemala; 2 do do Caracas, à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St Philippe.

VIF ARGENT—200 livres vif argent, à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St-Philippe.

MIEL—6 barils miel d'abeille de la Havane, très frais, à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St-Philippe.

CHEMISES DE PEAU EN SOIE [illegible]—Reçues par le navire Richard Alsop, à vendre pour du comptant ou en billets de ville à bas prix pour clore une consignation, par M. BARNETT & CO, 13, rue du Camp.

VIN ROUGE—280 barriques vin de Bordeaux de différentes marques, à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée.

VINS FINS en barriques—3 barriques vin St-Julien 1841, 10 do St Emilion vieux, 10 do Château Margaux 1844, à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée.

VINS en caisses—150 caisses vin fin Château Lafitte et Margaux, 100 do Haut Sauterne 1841, 25 do Cantenac, 30 do Pauillac, 15 do St-Julien 1841, 150 caisses vin ordinaire, à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée.

HUILE d'olives—100 paniers en grandes et 1/2 bouteilles, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

VIN ROUGE pour famille—24 barriques, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

VIN DE MARSEILLE—100 barriques, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée.

VIN de Porto—56 barils, marque F. Durand, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée.

EN débarquement du navire Magnolia, cap. Ulrich, du Havre, 800 grandes boites sardines à l'huile de A. Gillé & Co; 2,500 demi-boîtes sardines à l'huile de do; 1,500 quarts de do do do do. A vendre par B. TALAMON, 180—182, rue Royale.

CHARBONNERIE.—Wagons de diverses grandeurs, avec axes en fer et en bois, [illegible]

CANDIDAT A LA PLACE DE MAIRE.

Nous sommes autorisés à annoncer l'hon. A. D. Crossman comme candidat à la réélection pour la place de Maire.

Messieurs les Editeurs, Veuillez annoncer M. ALEXANDRE GRAILHE comme candidat à la place de Maire, à la prochaine élection d'avril. Vous obligerez SES NOMBREUX AMIS DES TROIS MUNICIPALITÉS.

Pour Maire. *Messieurs les Editeurs,* Veuillez m'annoncer comme candidat à la première magistrature de la ville pour les élections d'avril prochain. PETER L. JORE. Ex Bibliothécaire de l'Etat de la Louisiane.

MM. les Editeurs, Veuillez annoncer M. THOMAS J. SPEAR bien connu par les souvenirs de la crevasse, comme candidat des classes pauvres à la place de maire. Il sera soutenu par LES MASSES INDEPENDANTES.

MM. les Editeurs, veuillez annoncer comme candidat à la place de Recorder de la 1re Municipalité, W. M. FLEMING. Il sera supporté par le peuple.

Messieurs les Editeurs, Veuillez annoncer comme candidats pour la place d'alderman du premier ward de la Première Municipalité, les citoyens suivants: MM. R. H. McALPIN, R. W. MONTGOMERY, RICHARD HAGAN. Ils seront soutenus par TOUS LES VOTANTS DU PREMIER WARD.

MM. les Editeurs, Veuillez annoncer comme candidats à la place d'Aldermen du 1er District, 1re Municipalité, MM. W. MONTGOMERY, C. DUNCAN et PAUL FECQUET. TOUS LES HABITANTS DU DISTRICT.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille, Veuillez annoncer que M. P. SHIELDS est candidat à la place d'Alderman du 2me district, 1re municipalité. PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES.

Messieurs les Editeurs, Veuillez annoncer MM. J. L. FABRE & PAULIN BLANQUE comme candidats à la place d'Aldermen du 4e District de la 1re Municipalité. Ils seront supportés par le peuple.

MM. les Editeurs, Veuillez annoncer GEORGE CLARK, alderman du Cinquième District, Première Municipalité, comme candidat pour la réélection à la même place.

Messieurs les Editeurs, Veuillez annoncer M. H. P. WIBBE comme candidat à la place d'alderman du Cinquième District de la Première Municipalité. PLUSIEURS VOTANTS.

MM. les Editeurs, Veuillez annoncer JOHN WELLS, comme candidat à la place d'Alderman du 5me district, 1re municipalité. QUELQUES VOTANTS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille, Veuillez annoncer M. J. A. BONNEVAL, comme candidat à la place d'alderman du Sixième District de la Première Municipalité.

Messieurs,—Annoncez le Dr. H. TRICOU, comme candidat pour Alderman du 6me District, 1re Municipalité.

Messieurs—Annoncez M. E. GIQUEL, comme candidat pour Alderman du 6me District, 1re Municipalité.

Veuillez annoncer que M. PAUL BOUTET est candidat Alderman pour le 1er district de la 3me Municipalité. *Plusieurs électeurs.*

CONSEIL-GÉNÉRAL. CANDIDATS. *Première Municipalité.* C. ROSELIUS, PHILIPPE WILLMAN, L. SURGI, JULES RENIT.

Nous sommes autorisés à dire que LUCIUS C. DUNCAN, Alderman actuel du 1er District de la 1re Municipalité, remplira ses mêmes fonctions cette année, s'il est choisi par le peuple aux élections d'avril.

Débarqué du navire Oswego, venant de New-York, et à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivants: Assortiment complet de bois de teinture, acides et autres articles à l'usage des teinturiers. Idem idem pour le daguerréotype. Idem idem d'instrumens de chirurgie, de dentiste, de bandages, seringues, speculums, sondes et bougies, etc, etc. Idem idem pour poser les ventouses. [illegible] Vermifuge canadien de Wiser, Idem de Fahnestock, Salsepareille de S. P. Townsend, Idem de Jacob Townsend, Idem de Sands en bouteilles et fioles, Idem de Carpenter. Mixture tonique et fébrifuge de Rowand, Phoenix bitters de Moffat, etc, etc. A. A. PEYCHAUD, 106, rue Royale.

L. BINOCHE.
30, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE DOUANE. 30.

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne, qu'il fera l'ouverture de ses GRANDES NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS, reçus par les derniers arrivages de France, jeudi prochain, 14 mars.

Mme F. FRYER a l'honneur d'informer les dames qu'elle fera, jeudi 14 courant, l'ouverture de ses nouveautés de printemps, mousseline de soie, imprimée, grenadine unie et quadrillée, gaze de l'Inde, do à volans, batiste brochée, barège, pompadour, brodé à volants, glacé, satiné, mantelets, châle, dentelle noire et blanche, canezou, mousseline brodée et unie, grand assortiment de chapeaux de paille, paille de riz, crêpe, fleurs, cravates, et nouveautés de tous genres.

PORTRAITS
AU DAGUERREOTYPE,
28, RUE DU CAMP.

MR. MOISSENET qui, pendant plusieurs années a tenu l'établissement situé encoignure Royale et St Louis, vient d'ouvrir, sur une plus vaste échelle, un nouvel atelier, rue du Camp, No 28. Les instruments perfectionnés qu'il a rapportés d'Europe, lui permettent plus que jamais de garantir le fini et la supériorité de ses portraits.

GRAND RABAIS. M. J. J. SAINT-CYR, rue Bourbon No 271, entre Dumaine et St-Philippe, annonce aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vendra ses marchandises au prix coûtant, à partir du 15 mars.

Chambrays Français. CHAMBRAY Français superfin garanti bon teint. Batiste française lustrée do do. Toile du Nord à raies et à carreaux pour enfants. Barèges et tissus à la dernière mode.

Toiles d'Irlande. Trois cent pièces de toile pur fil de la marque célèbre de Ferguson, venant d'arriver et à vendre par M. R. HAGGERTY & BROTHER, No. 58, rue du Canal.

AUX FASHIONABLES. PAUL MOTZENBECKER, Tailleur. *Rue Conti, No 75,* Vis-à-vis la Banque de l'Etat, A l'honneur d'inviter messieurs les Fashionables et ses nombreuses pratiques, à venir visiter les marchandises les plus nouvelles de Paris, qu'il vient de recevoir pour la saison d'été.

V. TARDÉ, COURTIER. VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises *Et PRETS D'ARGENT.* 185, rue Conti entre Bourgogne et Rempart.

LATTES—375 milliers latte du Nord, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges.

HOTEL DE MONTEREY. A MONTEREY (MEXIQUE.) LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de: HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agréable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.

A vendre à l'amiable ou à l'encan. UNE MAISON EN BOIS à deux étages, située au No 140, rue des Grands Hommes mesurant 31 pieds de face par 120 de profondeur. La dite maison se compose de 4 chambres, une cuisine à deux étages, cour pavée, 2 citernes, puits, latrine, etc., et un atelier de charpentier, disposé pour 10 ouvriers. S'adresser à JOACHIM OPENWEYER, 138, Rue des Grands Hommes.

A. LANUSSE & Co. MARCHANDS DE CHARBONS. ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Canel, Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, seront promptement remplis.

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS *AU COMPTANT.*
C. YALE Jr. & Co, Soieries nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS,
—TOILE ET BAS.
No 27, rue des Magasins, Entre Commune et Gravier.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat. M. M. COHEN, DAVID C. LABATT, 13 Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste.

A VENDRE—A l'arrivée du navire [illegible], capitaine Chase, du Havre: [illegible] Par B. TALAMON, [illegible] rue Royale.

BAYETAS & CANTONES—[illegible]

GRAINS [illegible]

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

SAMEDI, 23 mars 1850. NORMA, Grand opéra en 3 actes de Bellini. On commencera à 6 3/4 heures.

Théatre des Variétés DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

VENDREDI SOIR 22 MARS 1850. Sur la demande de plusieurs familles, il sera donné comme comédie, THE SERIOUS FAMILY, le grand ballet, THE PERI, et COCKNIES IN CALIFORNIA.

Le spectacle commencera par SERIOUS FAMILY, pièce comique. Suivi par Le grand ballet, THE PERI, par tout le corps de ballet et les principaux danseurs.

Le spectacle sera terminé par COCKNIES IN CALIFORNIA, pièce comique.

SAMEDI SOIR, 23 MARS 1850. MR. ET MRS. WHITE, pièce comique. NEREID QUEEN, burlesque. DAY AFTER THE FAIR, pièce comique.

Premières loges et parquets 75 cents. Secondes loges 50 cents. Galerie pour les hommes de couleur 25 cents.

OUVERTURE DU JARDIN STE. HELENE, Tenu par P. Parody & Co. LE public est prévenu que l'ouverture du Jardin Ste Hélène aura lieu dimanche, 24 courant. Cet établissement offrira des rafraîchissements de première qualité, tels que crèmes à la glace, sorbets et liqueurs. Il y aura bal tous les dimanches, *lundis et jeudis.*

Expériences merveilleuses. HARMONY HALL. M. THEOPHILE FISKE FERA TOUS LES SOIRS, un cours [illegible] découverte et nommée ELECTRO BIOLOGIE. Les expériences seront faites sur des personnes bien connues en ville et surprendront des spectateurs par les résultats extraordinaires et amusants. Les expériences commenceront à sept heures et demie. Billets, 50 cents, un cavalier et deux dames $1.

SALLE DE BAL DU GLOBE. Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin. LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis, mercredis, jeudis et samedis. L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis. SALVADOR VIOSCA, propriétaire. WHITLACK, directeur. N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables.

PIANO ET CHANT. UNE élève DU CELEBRE PRUDENT, Mlle J. DUCLOS, tout récemment arrivée de France, se chargerait encore de l'éducation musicale de 3 ou 4 jeunes demoiselles. Pour plus amples renseignements, s'adresser de 8 à 10 et de 1 à 3 heures, à M. NADAU DU TREIL, 177, rue St Pierre.

LANGUE ANGLAISE. SYSTEME ORAL. J. S. D., de Paris, professeur d'Anglais, Français et Espagnol, au Passage de la Bourse, tout près de la rue de Douane, tient ses classes depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi et depuis 5 heures du soir jusqu'à 9. Son système d'enseignement étant bien connu dans cette ville depuis douze ans, les personnes qui désirent parler en très peu de temps les susdites langues feraient bien de ne pas en négliger la meilleure occasion.

Marchandises nouvelles à bon marché. LES soussignés viennent de recevoir par les navires Union, Sultana, Steamships Crescent City et Falcon, de New York et par les derniers arrivages de France, Un grand et bel assortiment d'habillements d'hommes et d'enfants, qu'ils offrent à vendre à bon marché, savoir: Redingotes nouvelles, en mérinos et alpaca. Habits français, mérinos et alpaca. Coatees et Coats-Cordon, alpaca et mohair. Paletots, sacs, [illegible] alpaca et queen's cloth. Gilets en satin, [illegible] cachemire et Paris, lustre. Pantalons mérinos, toile du Nord etc. [illegible] et un grand assortiment en [illegible] fantaisie.

Pour enfans: Bretonnes et Modes Chinois en mérinos, alpaca [illegible] du Nord et autres étoffes. [illegible] Chemises d'enfans, mouchoirs [illegible] foulards. Chaussettes [illegible] etc.

Aussi: 250 douz. de chemises [illegible] L'AGAY & LECANU, [illegible], rue de Chartres, Successeurs de L. E. Sylvestre & Co.

Marchandises de Printemps et d'Eté. GIQUEL & JAMISON, No 6, rue de Chartres. APPELLENT l'attention des dames sur le magnifique assortiment d'articles de fantaisie qu'ils viennent de recevoir d'Europe et du Nord. Barèges unis de toutes couleurs, jaconat et mousselines, [illegible]

Toiles—Toiles—Toiles. Un grand assortiment de toiles à chemise, toile de Paris, toile à raie, toile à draps, toile à caleçons, bretagne et platille, coton, damassé et [illegible] de perdrix, &c. &c. GIQUEL & JAMISON, No 6, rue de Chartres.

Nouveau Magasin de Marchandises Sèches encoignure Royale et Hôpital. U. LAROUSSINI & CO., propriétaires actuels du magasin situé à la partie inférieure de la Maison Rouge, sur la Levée, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils feront lundi prochain, 18 courant, l'ouverture de leur magasin en l'endroit ci-dessus désigné, où ils s'efforceront d'avoir constamment un assortiment de marchandises digne de l'attention des dames qui voudront les honorer de leur patronage. U. Laroussini & Co., assurés d'avance que leurs prix seront des plus satisfaisants, osent espérer que le public ne négligera pas de visiter leur nouvel établissement, où ils feront tous leurs efforts pour mériter la confiance des acheteurs.

Grand déballage. LES soussignés ont l'honneur d'informer les habitans de la ville et de la campagne, qu'ils reçoivent en ce moment leur vaste assortiment de marchandises de printemps, se composant de tous les articles nécessaires à l'usage des familles, ainsi que d'une grande quantité d'étoffes pour robes, du goût le plus recherché et au plus bas prix. U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, sur la Levée, vis-à-vis le marché aux légumes.

Brandy et Genièvre. ON peut acheter, par n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. Le soussigné en aura constamment en vente à la convenance des acheteurs. J. McDONNELL, Encoignure St-Philippe et Remparts.

Habitation-Sucrerie à vendre. UNE Habitation établie en Sucrerie, située dans la paroisse St Charles, à vendre par la banque de l'Association Consolidée. Pour plus amples informations, s'adresser à G. MILTENBERGER, Caissier.

A LOUER—Le second étage du café "Crescent Coffee House," et celui de la bâtisse limitrophe du "Crescent Restaurant" le tout formant deux vastes chambres. Aussi—Le premier et le second étage de l'encoignure de la rue Bienville et de l'Allée de l'Exchange, au dessus du café "Duty Coffee-House." Ces chambres conviennent à une imprimerie, ou pour tenir des bureaux qui ont besoin d'être bien placés en ville. S'adresser à DAMIAN CASAS, soit au Crescent Coffee House, ou au Duty Coffee-House.

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK, No 200, Rue du Cirque, No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés. L. A. GUILLEMAIN, Agent.

A LOUER. DEUX maisons neuves à étage, à l'encoignure Ouest des rues Bienville et Derbigny. S'adresser à L. A. GUILLEMAIN, rue du Cirque No 200, près du Bassin neuf.

L. BOUDRO. *Restaurant de l'Hôtel Washington.* LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général que depuis dimanche 10 mars 1850, il a ouvert son Restaurant au Lac Pontchartrain, HÔTEL WASHINGTON. Le soussigné espère que sa nombreuse clientèle lui continuera cette année le bienveillant patronage dont elle l'honore depuis si longtemps, et il s'efforcera de mériter toujours cette distinction du public. L. BOUDRO.

LE soussigné vient d'acheter de M. J. Lemaire sa boulangerie No 313, rue Tremé, avec toutes les installations, charrettes, chevaux et toutes les créances dues au dit établissement, [illegible] L. SEGURA.

EN MAGASIN—20 1/2 pipe vin de Sherry couleur pâle, 10 1/2 do do do foncée, [illegible] J. N. CURIEN, [illegible], rue Dumaine.

[illegible]

GENIEVRE DE HOLLANDE. [illegible]